

Archives départementales de Seine-et-Marne

CULTURE & LOISIRS

UN INCONNU CÉLÈBRE NOMMÉ ADER

Conférence donnée par Lucien Robineau le 23 avril 2013 à l'auditorium des Archives départementales de
Seine-et-Marne.

Le conférencier



Lucien Robineau est Général de brigade aérienne. Il a été directeur du Service historique de l'Armée de l'air et est membre de l'Académie nationale de l'air et de l'espace.

Il est notamment l'auteur d'une anthologie intitulée *Ciels des Hommes* (Paris : Le Cherche Midi, 1999) et a dirigé la rédaction de l'ouvrage *Les Français du ciel : dictionnaire historique* (Paris : Le Cherche Midi, 2005 - Cote : 8° 7285).

La conférence

Durée : 1 heure 40 minutes

Questions du public

- Pourquoi Ader n'a-t-il pas utilisé le moteur à pétrole ?
- Durant les essais à Satory, Ader a-t-il tenu compte de la direction du vent, élément capital pour le décollage ?
- Avait-il une vision de ce que l'on appelle aujourd'hui « l'effet de sol » ?
- Par rapport aux travaux qui l'ont amené à faire ses essais vers 1890, Ader était-il au courant des expériences d'Otto Lilienthal en Allemagne et de ses travaux sur la mécanique des fluides ?
- Que pensez-vous de Jean-Marie Le Bris qui est monté à 140 mètres dans une barque volante ?
- Ader a-t-il imaginé des utilisations civiles ou pacifiques de ses inventions ?

Durée de la partie : 14 minutes

TÉLÉCHARGER



Dépliant de présentation de la conférence de Lucien Robineau.pdf PDF - 3.25 Mo (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/08-avril2013ader_flyer.pdf)



Sélection bibliographique : Un inconnu célèbre nommé Ader PDF - 5.12 Ko (/sites/archives.seine-et-marne.fr/files/media/downloads/08-avril2013ader_biblio.pdf)

- [Clément Ader \(1841-1925\)](#)
- [Site Internet de l'Académie de l'Air et de l'Espace \(http://www.academie-air-espace.com/\)](http://www.academie-air-espace.com/)
- [Site Internet du Service historique de la Défense \(http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/\)](http://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/)

ATTENTION

Droits

Les conférences sont protégées par le droit de la propriété intellectuelle. Aucune réutilisation ne peut en être faite sans l'accord des conférenciers.

- [Contacter la Direction des Archives départementales](#)